Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260216-DELIB2026007-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 18**

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026 – 007
OBJET : SMICTOM SUD EST 35 - CONVENTION

Le Maire rappelle que dans le cadre de son programme de prévention des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM Sud Est 35 met en place des actions visant à diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères et participe au développement du compostage.
Un site de compostage partagé a ainsi été installé sur le parking de la médiathèque ; il comprend notamment deux composteurs, une cellule de stockage de structurant, une signalétique adaptée
Afin de formaliser les engagements de chaque partie et de préciser les sites existants sur la commune, le SMICTOM Sud Est 35 propose une convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le SMICTOM Sud Est 35 la convention relative au site de compostage partagé .

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)